



Congé suite à une convocation policière

Par **Bella**, le **20/09/2008** à **00:22**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.

Je suis convoquée lundi après-midi au commissariat de police. Je suis donc obligée de m'absenter de mon travail. Mon patron m'oblige pour cela de prendre la journée entière en congé payé n'aimant pas les demi-journées.

J'ai donc deux questions.

Une absence due à une convocation de ce type n'est-elle pas comptée dans les heures de travail ?

Mon patron a-t-il le droit de m'obliger à prendre la journée entière alors que je ne suis convoquée que l'après-midi ?

Je précise si besoin que je suis sur la convention collective SYNTEC.

Merci d'avance de l'aide que vous pourriez m'apporter.